

## **Reconnaissance fédérale de haut niveau pour les milieux humides de la Cumberland.**

**Saint-Simon-les-Mines, le 15 mars 2017** - L'Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland (APMHC) est maintenant reconnue par le programme des dons écologiques d'Environnement Canada. L'excellence du travail effectué par les bénévoles de cette organisation a permis à celle-ci d'accéder à cette reconnaissance réservée aux plus performantes organisations canadiennes de conservation. La rigueur dont a fait preuve l'APMHC pour s'acquitter de sa mission d'acquisition et de prise en charge des droits de propriété ou de servitudes réelles et perpétuelles à des fins de conservation de l'environnement a ainsi été reconnue.

Seuls les organismes de bienfaisance accrédités par l'Agence du revenu du Canada peuvent amorcer les démarches de reconnaissances au programme des dons écologiques d'Environnement Canada. De plus, l'analyse de ses lettres de constitution, de ses règlements généraux et de l'historique des actions de l'organisme est passée au peigne fin avant de pouvoir accorder cette reconnaissance. Les réalisations de l'APMHC lui ont conféré une crédibilité de haut niveau lui permettant de se démarquer en matière de conservation et de gestion de propriétés acquises à des fins de conservation. Afin de perpétuer la protection des terres données, une clause de dissolution est imposée par Environnement Canada et prévoit qu'en cas de dissolution de l'organisme, les propriétés acquises doivent être cédées à un autre organisme reconnu par l'Agence du revenu du Canada.

Le programme des dons écologiques d'Environnement Canada permet aux propriétaires désireux de faire le don écologique d'un terrain d'obtenir un avantage fiscal attrayant sous forme d'un reçu pour fins d'impôt. Le propriétaire donateur dispose de cinq ans pour l'appliquer en tout ou en partie selon ses revenus annuels. L'organisme bénéficiaire du don écologique devient le gardien du terrain.

Le président de l'APMHC, monsieur Jean Poulin, cite : « Cette reconnaissance de haut niveau confirme les capacités de l'APMHC à se positionner parmi les leaders en conservation au Canada et nous invite à poursuivre nos actions pour atteindre les plus hauts standards de qualité en matière de gestion du patrimoine naturel. »

L'organisme beauceron, créé en 2010, a depuis acquis 110 hectares de propriétés de hautes valeurs écologiques et a poursuivi les démarches pour créer la « Réserve naturelle de la Cumberland » afin de leur assurer une protection légale à perpétuité en vertu de la loi sur la conservation du patrimoine naturel.

La participation de l'organisme au programme des dons écologiques sera un incitatif supplémentaire qui permettra l'ajout de propriétés à la Réserve actuelle afin de consolider l'ensemble du territoire et d'assurer la protection de l'un des derniers joyaux écologique de la région beauceronne. L'acquisition supplémentaire de propriétés vise à réaliser le projet de « Corridor d'aires protégées de la Cumberland » qui contribuera directement à la protection des habitats fauniques et de la biodiversité en Beauce. Cette action s'inscrit dans une initiative de conservation de grande envergure qui permettra d'enrichir le réseau québécois d'aires protégées dans le sud du Québec et particulièrement en Chaudière-Appalaches.

- 30 -

Pour informations :

**Jean Poulin, président** Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland  
résidence : 418-226-0329, cellulaire 418-226-9303